

CLINIQUE JURIDIQUE
DU MILE END
COLLEGE ANDRE GRASSET
ROCKABILLY JIVE

bulletin annuel
octobre 2015
volume no. 8

LA CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END

FACILITE L'ACCÈS À LA JUSTICE
DEPUIS 2002

DANS CE NUMÉRO

LA CLINIQUE EN DEUX MOTS.....	2
UN MOT DE NOTRE ÉQUIPE.....	3
L'ANNÉE EN REVUE.....	4
UNE SOIRÉE GOURMANDE À L'OPÉRA.....	6
DE LA MÉDIATION À LA CJME.....	7
UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DU C.A.	8
EN CHIFFRES.....	9
LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT.....	10
REMERCIEMENTS	11
NOTRE ÉQUIPE.....	12

LA CLINIQUE EN DEUX MOTS



AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Depuis plus de 13 ans, les avocats et étudiants en droit de la Clinique juridique travaillent à un objectif : rendre la justice plus accessible au plus grand nombre. Nous croyons que personne ne devrait avoir à faire face à des problèmes juridiques sans avoir les connaissances et outils nécessaires pour protéger et exercer ses droits. Depuis ses débuts, la Clinique a aidé un grand nombre de personnes en les informant de leurs droits et en leur offrant du soutien à travers le processus judiciaire.



NOTRE CLIENTÈLE

Toute personne qui franchit notre porte est la bienvenue. Nous ciblons toutefois les personnes et les familles qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat et qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Nos clients sont originaires de Montréal et d'ailleurs, et leurs problèmes touchent divers domaines de droit.



DES AVOCATS IMPLIQUÉS

Des avocats encadrent et supervisent les étudiants, et fournissent gratuitement de l'information et des conseils juridiques à nos clients.



FAIRE LE LIEN

Les problèmes auxquels font face nos clients dépassent souvent les questions juridiques. Par exemple, certains clients vivent dans la pauvreté, d'autres ont vécu un traumatisme. D'autres encore souffrent de problèmes de santé mentale. Ainsi, lorsque cela est requis, nous référons nos clients à des avocats spécialisés, à l'aide juridique gouvernementale, ainsi qu'à d'autres ressources non juridiques.



CE QUI NOUS MOTIVE

Nous croyons que le statut économique d'une personne ne devrait jamais déterminer son habileté à comprendre et à exercer ses droits. Nous travaillons à rendre notre système de justice plus accessible et qu'il soit véritablement à la hauteur de l'idéal d'une justice universelle. À la Clinique juridique du Mile End, nous aidons les personnes et les familles à faible revenu à se retrouver dans les dédales de notre système judiciaire.



FORMER LA RELÈVE

Nous formons de futurs avocats en offrant des stages aux étudiants en droit de l'Université McGill et de l'Université de Montréal.



NOTRE CLINIQUE SOEUR

Depuis 2008, la Clinique juridique Tyndale offre gratuitement de l'information et des conseils juridiques au centre communautaire Tyndale St-Georges, dans le quartier Petite-Bourgogne. Jusqu'à son décès en juin 2013, le regretté M^e Colin K. Irving offrait des consultations tous les lundis soir à la population du quartier.

Grâce au soutien de la Fondation du droit de l'Ontario et de nos avocats bénévoles, la Clinique juridique du Mile End continue d'offrir des consultations juridiques à la Clinique juridique Tyndale tous les lundis soirs entre 18h00 et 19h00 au centre communautaire Tyndale St-Georges (810 Square Richmond).

UN MOT DE NOTRE ÉQUIPE

M^E CHRISTINE PAQUIN



Je termine ma troisième année à titre de directrice de la Clinique juridique du Mile End et je suis ravie d'avoir l'opportunité de faire le bilan de notre travail. Nos données et les témoignages des usagers qui font appel à notre équipe révèlent que nous avons rendu un service de haute qualité à la population montréalaise. L'implication toujours grandissante de nos avocats bénévoles marque également l'année 2014-2015 ainsi que l'expansion de notre service offert aux citoyens de la petite Bourgogne par le biais de notre clinique sœur, la Clinique Tyndale.

Cette année, le droit des aînés a été dans notre mire d'action et c'est ainsi que nous avons mis sur pied quelques ateliers portant sur le mandat en cas d'inaptitude. Nous avons organisé deux ateliers à l'automne et nous collaborons actuellement avec des travailleurs sociaux du réseau de la santé pour deux nouveaux ateliers qui auront lieu à l'automne. Le 16 juin dernier, nous avons tenu notre tout premier événement bénéfique lequel a rassemblé juristes et non juristes et s'est avéré un important coup de pouce pour le financement de nos activités. Nos efforts de financement se doivent d'être constants et je désire remercier l'ensemble des gens qui étaient des nôtres le 16 juin. Le succès de l'événement nous insuffle aujourd'hui l'énergie nécessaire pour entamer l'année avec force.

Je quitte aujourd'hui mes fonctions de directrice générale. À vous tous qui m'avez appuyée, je vous remercie pour votre confiance et votre présence. J'ai été comblée par mon travail à la Clinique et je pars avec un grand sentiment d'accomplissement, plus convaincue que jamais de l'importance de notre rôle. Je sais que la Clinique continuera à se démarquer dans sa mission qu'elle joue en accessibilité à la justice. Je compte sur votre implication continue, si essentielle à son rayonnement.

Merci à tous et toutes !

J'ai agi depuis octobre 2014 comme coordonnatrice de la Clinique et ce fut pour moi une expérience très stimulante. Christine et moi avons travaillé fort pour assurer des suivis de consultation encore plus complets et rapides auprès des clients, pour développer des partenariats avec d'autres organismes communautaires et pour faire connaître la Clinique afin d'aider le plus de personnes possible.

Je suis aussi très fière d'avoir initié un projet de médiation au sein de la Clinique. Depuis le mois de mai, nous offrons, avec la participation de médiateurs accrédités bénévoles, la possibilité aux parties qui y consentent de participer à un processus de résolution de conflit chapeauté par la Clinique. Ceci permet donc aux personnes aux prises avec un différend de trouver rapidement une solution mutuellement satisfaisante, et a pour effet de désengorger les tribunaux. Avec cette nouvelle activité, la Clinique s'approche d'un réel modèle multifonctionnel, c'est-à-dire qui à la fois offre des services de conseil juridique et favorise les modes amiables de résolution des conflits¹.

Grâce à l'implication de tous les avocats bénévoles et à tous ceux qui ont appuyé financièrement la Clinique, nous pouvons continuer à développer des projets et poursuivre notre mission de base, toujours dans le but de favoriser l'accès à la justice. Merci à tous ceux qui nous offrent leur soutien!

M^E VALÉRIE GOBEIL



¹ Tel que décrit par Pierre Noreau et Alexandra Pasca dans leur article « Les grands modèles de justice de proximité : bilan d'une nouvelle pratique juridique » (2014) 44 R.G.D. 305-351.

L'ANNÉE EN REVUE

JUILLET - AOÛT 2014

Grâce au soutien de la Fondation du droit de l'Ontario obtenu en 2013, la Clinique s'est dotée d'un nouveau système informatique de gestion des dossiers, a embauché une assistante administrative et a refait son site web.

SEPTEMBRE 2014

Le **7 septembre** s'est tenue la 6^e édition du « Christie Community Bike Ride », organisée par l'Université McGill. L'événement a permis d'amasser la somme de 5800,00\$ pour la Clinique juridique Tyndale. Cet événement rend hommage à Dugald Christie, un avocat de Vancouver qui offrait des services juridiques gratuits à une clientèle à faible revenu. Les fonds amassés sont versés à divers organismes communautaires de Montréal. Cette année, plus de 50 personnes ont participé à la course de 50 km, dont des membres de la faculté de droit de l'Université McGill. Grâce leurs efforts, la Clinique Tyndale pourra continuer à offrir de l'information juridique et du soutien aux résidents de La Petite-Bourgogne en 2015 et 2016.

OCTOBRE 2014

M^e Valérie Gobeil s'est jointe à la Clinique juridique du Mile End à titre de coordinatrice. M^e Gobeil est membre du Barreau depuis 2012 et s'implique activement à la Clinique comme avocate bénévole depuis 2013.

Le **2 octobre**, la Clinique a organisé un « 6 à 9 » informel au restaurant-traiteur Le Sandbox. L'événement visait à remercier les bénévoles pour leur implication. Plus de 50 personnes amies et alliées de la Clinique s'y sont réunies.

Le **8 octobre**, la notaire bénévole de la Clinique Maria Manolakos a dirigé une séance d'information sur les mandats et les testaments à Action Centre-Ville, un centre communautaire pour les personnes âgées de 50 ans et plus. Plus de 50 personnes se sont présentées à cet atelier.

Le **20 octobre**, la fondatrice de la Clinique, M^e Geeta Narang, a participé à panel de discussion sur le « social movement lawyering » à la faculté de droit de l'Université McGill. La discussion a porté sur la façon dont les juristes peuvent utiliser leurs habiletés pour appuyer les mouvements de luttes pour le changement.

NOVEMBRE 2014

Afin de mieux servir les résidents de La Petite-Bourgogne, la Clinique juridique Tyndale a prolongé ses heures d'ouverture, offrant des consultations tous les lundis de 18h00 à 19h00 plutôt que chaque second lundi du mois, comme c'était le cas auparavant.

Le **4 novembre**, l'avocat bénévole M^e David Éthier du cabinet Irving Mitchell Kalichman a donné une présentation sur les mandats et les testaments dans les locaux du Groupe des Aidants du Sud-



Étudiants au Christie Community Bike Ride. Crédit photo : Matthias Heilke

Ouest, un organisme qui offre du soutien aux proches-aidants de personnes âgées de 50 ans et plus.

Le **5 novembre**, M^e Christine Paquin a présenté les services offerts par la Clinique aux aidants naturels à Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM), un organisme communautaire qui offre de l'information et des services aux aînés vivant à domicile.

Le **12 novembre**, la Clinique a participé à la Journée « Carrières en droit d'intérêt public » à la faculté de droit de l'Université McGill. L'événement visait à présenter les occasions d'emploi, d'étude et de bénévolat dans le domaine des droits de la personne, du droit international et du droit social et public.



M^e Sasha Mandy et M^e Emma Lambert. Crédit photo : Talia Joundi

JANVIER – MARS 2015

Avec le soutien de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la Clinique a offert une série de 10 ateliers d'information sur le droit du logement. Il s'agissait de la 4^e édition de cet événement, lors duquel des avocats spécialisés dans ce domaine du droit renseignent les locataires du quartier sur leurs droits, leur fournissant ainsi les outils nécessaires pour contester les procédures auxquelles ils peuvent faire face, comme la reprise de possession ou l'éviction.

AVRIL 2015

Pour la deuxième année consécutive, la Clinique a pris part au *Salon Visez Droit*, un événement organisé par le Barreau de Montréal. Le forum

de 4 jours qui s'est tenu au Complexe Desjardins a regroupé plus de 40 avocats et organisations du milieu juridique venus offrir des consultations juridiques gratuites au public. Un membre de notre équipe était présent pour discuter des services offerts par la Clinique et de sa mission de promotion et d'amélioration de l'accès à la justice.

La Clinique a été invitée à participer au *Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale*. L'invitation est significative, car elle permettra à la Clinique de participer à des discussions sur l'implantation d'un plan d'action pour l'amélioration de l'accès à la justice au Québec. Le forum réunira des représentants de la Cour supérieure, de la Cour du Québec, du Ministère de la Justice et du Barreau de Montréal, en plus d'autres acteurs-clés de la communauté juridique.

MAI 2015

La Clinique a offert sa première séance de médiation. Avec l'aide d'un avocat bénévole et d'un médiateur accrédité, des personnes engagées dans un conflit ont trouvé une solution mutuellement satisfaisante à leur problème sans avoir à recourir aux tribunaux. Plusieurs autres séances de médiation sont à prévoir.

La Clinique a mené deux ateliers d'information sur l'accès à la justice au bénéfice des coordinateurs francophones de la section locale du *Réseau national d'étudiant(s) Pro Bono*. Le premier atelier portait sur les possibilités de développement et d'expansion des projets et programmes *pro bono* au Québec. Le second atelier portait sur la distinction (parfois nébuleuse) entre l'avis juridique et l'information juridique. Les séances se sont tenues à Toronto.

La Clinique a reçu un financement du programme Emplois d'été Canada de Service Canada pour l'embauche de trois étudiants pour l'été. Cela a permis à la Clinique de demeurer ouverte jusqu'en juillet 2015.

JUIN 2015

Le **16 juin** s'est tenue la soirée de financement de la Clinique « Pasta Opéra ». Des détails sur cet événement mémorable se trouvent à la page suivante.



UNE SOIRÉE GOURMANDE À L'OPÉRA

La toute première levée de fonds de la Clinique juridique du Mile End s'est tenue le 16 juin 2015 au théâtre Rialto. Animée par Davide Bazzali et Kate Puxley, l'éblouissant duo composant « Cuisine Opéra », l'événement très justement intitulé « Pasta Opéra » incluait une prestation d'opéra, un cocktail dinatoire (où ont été servis des raviolis maison), un encan silencieux, un tirage et une démonstration de fabrication de pâtes maison. L'événement a permis d'amasser la somme de 14 000,00\$. 130 personnes y ont pris part, dont plusieurs membres de la communauté juridique.



M. Harvey Campbell, M^e Sara Gauthier et Mme Mireille Racicot



M^e Bernard Grenier, M^e Geeta Narang et M^e Isabel Schurman



M. Scott McNicoll et Prof. Alexandra Popovici

Cet événement marque une étape importante pour la Clinique. D'une part, le succès de la soirée reflète l'importance des liens construits au cours des dernières années avec le milieu juridique, le monde académique et les élus. Il nous permet également de réaffirmer notre rôle dans la communauté montréalaise et de rêver plus grand : d'aspirer à aider davantage de personnes et à avoir des occasions de financement à la hauteur de nos ambitions.



M^e Christine Paquin et M^e Michèle Moreau



M^e Aisha Topsakal et M^e Allen Mendelsohn



Madame la juge Karen Kear-Jodoin

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration de la Clinique, sans qui cet événement n'aurait pas pu voir le jour : M^e Simon Dupuis, M^e Sara Gauthier, Prof. Alana Klein, M^e Allen Mendelsohn, M^e Michèle Moreau, M^e Geeta Narang, and M^e Aisha Topsakal.

Crédit photos : Koralie Woodward

DE LA MÉDIATION À LA CJME

Il est aujourd'hui reconnu que le système de justice canadien et québécois est de moins en moins accessible. Le coût élevé des services juridiques pousse plusieurs personnes à renoncer à leurs droits ou à se représenter seules. Cette dernière réalité représente un fardeau additionnel pour les tribunaux, déjà engorgés et faisant face à des délais toujours plus longs. Afin de soulager à la fois les tribunaux et les justiciables, pour qui les litiges engendrent des coûts importants aux plans économique et émotionnel, la Clinique juridique du Mile End offre depuis mai 2015 des services de médiation à sa clientèle.

Alors que le système de justice traditionnel est contradictoire de nature, mettant en présence deux parties s'opposant l'une à l'autre dans un face-à-face, la médiation est une forme alternative de résolution de conflits dont l'objectif est de parvenir à un règlement à l'amiable à travers la discussion et la négociation. S'il existe plusieurs formes de médiation, celle proposée par la Clinique sous l'impulsion de M^e Valérie Gobeil reconnaît que ce sont les parties elles-mêmes qui sont les mieux placées pour identifier des solutions satisfaisantes à leurs problèmes. Ainsi, notre approche est de maximiser l'auto-détermination des parties et la neutralité du médiateur. Pour assurer cette neutralité, nous n'intervenons pas dans le processus, mais tâchons de le faciliter en mettant en contact les personnes intéressées avec un médiateur accrédité agissant bénévolement, et en fournissant un espace sécurisant et sécuritaire où les parties se sentent à l'aise d'exprimer leur point de vue.

Bien que le projet de médiation en soit encore à ses premiers balbutiements, nous croyons qu'il produira plusieurs effets bénéfiques pour nos clients. Il importe de rappeler que le problème d'accès à la justice comporte d'autres dimensions que celle des coûts. Pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, le caractère inhospitalier et parfois intimidant des procédures judiciaires peut représenter un obstacle insurmontable. De plus, pour les personnes dont la langue première n'est pas le français ou l'anglais, naviguer dans les couloirs du Palais de justice et comprendre les instructions d'un juge ou d'autres personnes y tra-

vaillant peut s'avérer impossible. Ces personnes ou d'autres n'ayant pas une maîtrise suffisante de ces langues peuvent également éprouver des difficultés importantes pour lire ou rédiger des actes de procédures, ou encore fournir les documents demandés. Pour certains de nos clients, il peut donc sembler préférable de renoncer à une journée à la Cour plutôt que de subir le stress et les inconvénients que cela comporte.

La médiation fournira à nos clients l'occasion de communiquer plus efficacement et aisément leurs besoins et intérêts. Ceux-ci se verront accorder toute l'attention et le temps qu'ils méritent, ce que les tribunaux ne sont malheureusement pas toujours en mesure de faire. De plus, alors que l'issue des procédures judiciaires est normalement imposée par l'autorité compétente, la médiation s'en remet directement aux parties pour identifier et façonner les solutions qu'elles considèrent appropriées. Cela augmente la probabilité que ces solutions soient mises en œuvre, en plus de valoriser les parties en leur permettant de prendre le contrôle des procédures et de leur issue.

Malheureusement, certaines procédures judiciaires ne se prêtent pas à la médiation. Le procédé est plus efficace – et davantage nécessaire – lorsque les parties sont des personnes physiques et que les intérêts à préserver ou à restaurer sont de nature privée. Les litiges légaux mettent souvent en cause et en présence des membres d'une même famille ou des amis, et les procédures traditionnelles de règlement de conflits peuvent nuire aux relations entre ces personnes, ou même les détruire. En privilégiant la réconciliation, la médiation permet aux parties de réintégrer leurs communautés sans trop de heurts.

À la Clinique, nous voyons le service de médiation comme une composante essentielle de notre approche holistique de promotion et d'amélioration de l'accès à la justice. Comme l'a écrit Alana Klein, présidente du conseil d'administration de la Clinique : améliorer l'accès à la justice ne signifie pas toujours améliorer l'accès aux outils et ressources traditionnels du droit. Parfois, il s'agit de reconnaître que la justice elle-même peut être construite par les parties dans leur quotidien.

¹ Dans le style du modèle de médiation développé par le Programme de Médiation Harvard. ² Voir aussi Susan M. Yates, « Accessing Justice through Mediation: Pathways for Poor and Low-Income Disputants » (2007) Center for Analysis of Alternative Dispute Resolution Systems and Center for Conflict Resolution, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1478538. ³ Alana Klein, "Of Justice And Its Scales: Looking Back On (Almost) Forty Years Of Rod Macdonald's Scholarship On Access To Justice" (2014) 59:3 McGill LJ 761.

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DU C.A.

En tant qu'alliés et amis de la Clinique, la plupart d'entre vous êtes familiers avec l'un des principes de base de l'accès à la justice : que le droit formel perd son sens s'il n'est accessible qu'à ceux qui ont les moyens d'y recourir. C'est une problématique à laquelle les organismes tels que la Clinique tentent de pallier depuis déjà longtemps. Nous offrons donc des services juridiques – information et conseils juridiques, révision de procédures, préparation à l'audience, correspondance par avocat, négociation et représentation devant les tribunaux – à ceux qui n'en ont pas les moyens, tout en sachant bien que cela ne vient que partiellement résoudre le problème fondamental d'une justice qui n'est accessible qu'aux mieux nantis.

Le récent décès du professeur de McGill Rod Macdonald, mentor et inspiration pour nombre d'entre nous à la Clinique, nous a poussés à réfléchir sur le sens véritable de l'accès à la justice. Le professeur Macdonald était en effet un grand penseur de l'accès à la justice. Pendant de longues années, il a mis sur pied et promu de nombreux projets donnant un meilleur accès au système judiciaire, posant les jalons du genre de projets dans lesquels s'engage la Clinique : vidéos d'information juridique, formulaires et contrats en langage clair, pour réduire dès le départ les risques de litiges futurs.

Avec le temps, cependant, Rod a commencé à se demander si la lutte pour l'accès aux tribunaux était réellement la même chose que la lutte pour l'accès à la justice. Notre système judiciaire, même rendu accessible pour les plus vulnérables, est-il réellement équitable pour tous? Plus souvent qu'autrement, la réponse est non. Par exemple, une de ses études a démontré que les individus ayant le plus de chances d'être satisfaits de l'issue de leur recours aux petites créances étaient des hommes blancs, professionnels et éduqués. Inversement, les plus à risque d'être insatisfaits (qu'ils aient gagné leur cause ou non) étaient les moins familiers avec le processus judiciaire, le plus souvent les plus marginalisés. Les causes sont multiples : nos institutions judiciaires sont probablement inhospitalières, les solutions proposées ne correspondent pas à l'idée que plusieurs se font de la justice, et peut-être que ces personnes obtiennent leur justice ailleurs, par d'autres moyens : via leurs familles, leurs conjoints, leurs communautés religieuses.

En effet, si les militants pour l'accès à la justice remettent en question la capacité des tribunaux à réellement rendre justice, l'enjeu devient soudainement bien plus vaste. Nous ne pouvons nous limiter à rendre les tribunaux accessibles. Il faut plutôt lutter pour que le droit substantif soit en lui-même juste – et ainsi faire pression pour que les lois tiennent réellement compte des besoins et de la réalité des plus pauvres, et d'aider à ce que ceux-ci prennent directement part à la conception de ces lois et règlements. Il faut aussi nous assurer que ceux qui souhaitent trouver justice hors des tribunaux soient en mesure de le faire. Il est donc essentiel que nous puissions mettre ces personnes en contact avec les ressources qui les aideront à surmonter l'exploitation qu'ils vivent au quotidien.

Cette interprétation large de l'accès à la justice pose tout un défi: elle nous oblige à prendre en compte et nous opposer à la distribution inégalitaire du pouvoir dans notre société, ce qui n'est pas une mince affaire. Pourtant, c'est un combat que nous menons déjà à la Clinique. Nous mettons l'accent sur la médiation, parmi les services que nous offrons, puisqu'elle permet de mettre au premier plan des solutions provenant des usagers eux-mêmes, qui correspondent davantage à leur conception de la justice et que les tribunaux ne sont pas toujours en mesure de fournir. Nous facilitons l'accès aux services sociaux et autres ressources communautaires pour nos clients, car nous savons que leurs problèmes juridiques sont le plus souvent indissociables des difficultés en matière de logement, d'emploi ou de soins aux enfants auxquelles ils font face quotidiennement. Nous travaillons conjointement avec d'autres organismes communautaires quotidiennement afin de concerter nos efforts en matière d'accès à la justice. Nous faisons également partie du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale qui a pour rôle de trouver des solutions concrètes. Enfin, nous sommes en réflexion constante sur la manière d'avoir un impact significatif sur les inégalités sociales, et sur notre rôle dans la communauté en tant qu'avocats et futurs avocats. Ceci nous invite à faire preuve d'humilité en tant qu'experts en droit, mais non en tant qu'experts dans la vie.

PROF. ALANA KLEIN



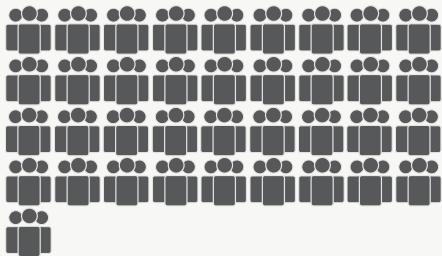
EN CHIFFRES

JUILLET 2014 - JUIN 2015

Ces données incluent les clients rencontrés à la Clinique juridique Tyndale.

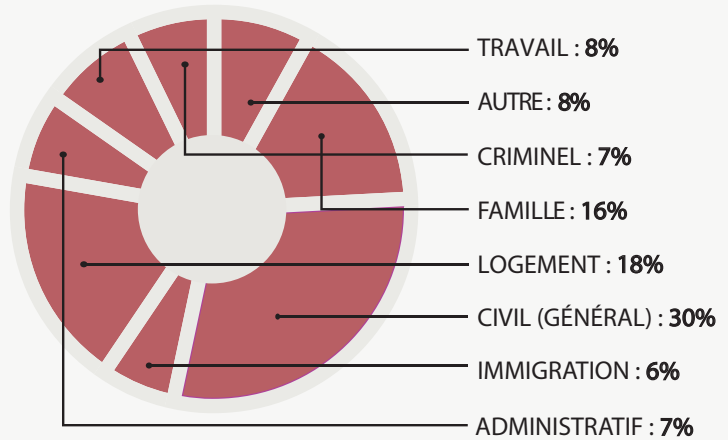


TOTAL DE 390 CONSULTATIONS

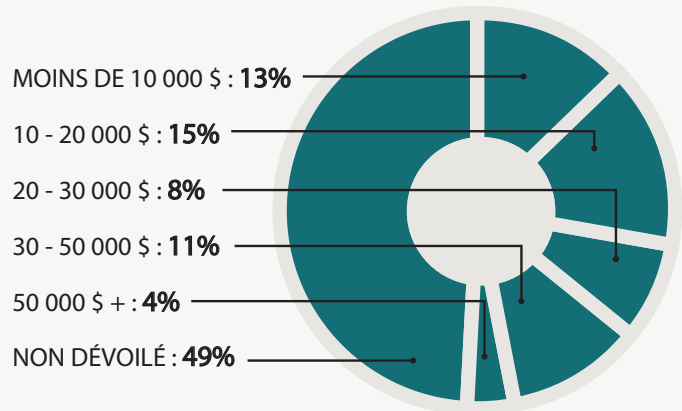


TOTAL DE 370 CLIENTS

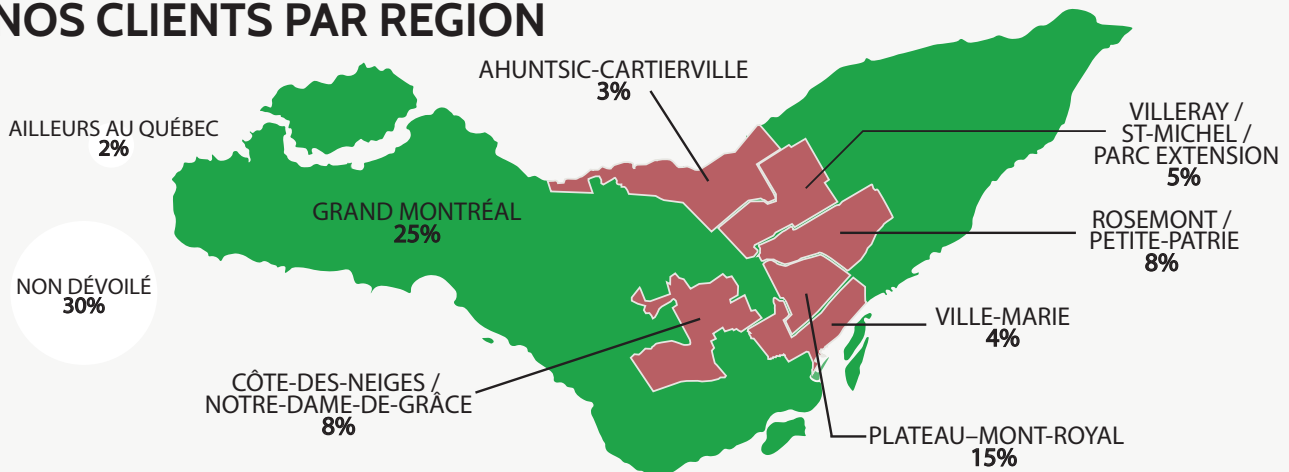
DOMAINES DE DROIT



NOS CLIENTS PAR REVENU



NOS CLIENTS PAR RÉGION



CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015-2016

= *Une heure de votre temps* =

Les membres de notre conseil d'administration invitent leurs collègues du milieu juridique à faire don d'un montant correspondant à l'équivalent de leur taux horaire. La demande pour les services de la Clinique juridique du Mile End et de la Clinique juridique Tyndale augmente. Nous dépendons entièrement des dons privés pour financer la vaste majorité de nos opérations. Votre soutien est essentiel pour nous permettre de continuer à offrir au public des services de qualité. Tous les dons sont acceptés.

La Clinique juridique du Mile End est un organisme de bienfaisance reconnu et enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Pour faire un don, faites parvenir un chèque à :

**CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END
5159, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H2T 1R9**

Vous pouvez aussi faire un don en ligne en visitant le www.CanadaHelps.org!

Veillez noter qu'un reçu pour fins d'impôts sera émis pour tous les dons faits via CanadaHelps et pour tous les dons de 25 dollars ou plus faits par chèque. Assurez-vous d'inclure votre adresse postale complète avec votre don, afin qu'il nous soit possible de vous faire parvenir le reçu.



M. Davide Bazzali, Mme Kate Puxley, et M^e Allen Mendelsohn

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUS NOS DONATEURS ET DONATRICES POUR LEUR SOUTIEN!

MENTION SPÉCIALE

Bureau du député M.
Amir Khadir
Centrale des syndicats
du Québec (CSQ)
De Grandpré Chait LLP
Emplois d'été Canada
Foundation RSS
Irving Mitchell Kalichman
L'Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

La Fondation de la
famille Bannerman
La Fondation du
droit de l'Ontario 
La Fondation ÉCHO
Metro Richelieu Inc.
Miller Thomson LLP
Ministère de la Justice
du Québec
Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la
Solidarité sociale du
Québec
M. Ashok Narang

*SOQUI

DONATEURS INDIVIDUELS

Mme Marie André
M. Dominic Arcand-Dion
M^e Lan Au
M^e Daniel Aubé
M^e Samuel Bachand
Mme Lianne Barski
M^e Charles Beaudoin
Dr. Geneviève Beaulieu
M^e Beatrice Bergeron
Mme Manon Berthiaume
Mme Kadriye Bilgic
Prof. Andrea Bjorklund
M^e Casper Bloom
M. Richard Boivin
M^e Mathieu Bouchard
M^e Pierre-Jérôme
Bouchard
M^e Anne-Catherine
Boucher
M^e Maria Braker

M. John Burgess
M. Harvey Campbell
M^e Christine Carron
M. Lluc Cerdà
Mme Claire Chalmers
Mme Sherrie Child
Prof. Allison Christians
Mme Molly Churchill
M. Andrew Cleland
M^e Nancy Cleman
M^e Charles Côté-Lépine
Mme Barbara Cuber
M^e Daryl Davis
Mme Jen de Combe
Dr. Armand de Mestral
M^e Marie-Louise Delisle
L'hon. Marie Deschamps
M^e Anja Djogo
M^e Nicholas Dodd
M. Kirshen Dosaj
M^e Philippe Dunsky
M^e Simon Dupuis
M. Shawn Evans
M^e Amélie Fahey
M^e Milton J. Fernandes
M. Mark Fleming
M^e Sophie Gagnon
M. Michel Gamelin
Mme Valérie Gascon
M^e Sara Gauthier
M^e Luc-Vincent Gendron-
Bouchard
Dr. Katya Ghannoum
M^e Avrom Gomberg
Mme Pierrette Gravel
M^e Bernard Grenier
M. Marcel Guay
M^e Elena Alexandra Haba
M^e Maxime Hébrard
Mme Chandra Horn
M. Murray Horn
M^e Azim Hussain
M. Chris Hutchison
M. Andrew Irving
Mme Gillian Irving
Mme Anik Isabelle
Prof. Richard Janda
M^e Jameela
Jeeroburkhan
Prof. Rosalie Jukier
Doyen Daniel Jutras
Prof. Alana Klein
M^e Guillaume Lachance
M^e Jean-Marc

Lacourcière
M^e Emma Lambert
M^e Helena Lamed
Prof. David Lametti
M^e Lucie Lanctuit
M^e Joanie Lapalme
M^e Nicolas Laroche
M^e Bernard Larocque
Mme Lysanne Larose
M^e Marie-Andrée
Larouche
Mme Frances Layden
M^e Frédérique Le
Colletter
Dr. Isabelle Leblanc
M^e Christine LeBrun
Prof. Robert Leckey
M. Brad Liberty
Dr. Francis Livernoche
M^e Sasha Mandy
M. James McCarthy
M^e Catherine McKenzie
M. Scott McNicoll
Mme Nadine Medawar
M. Ravi Mehra
M^e Allen Mendelsohn
Mme Judith Mendelsohn
M^e Carolina Mingarelli
M^e Michèle Moreau
M. Suprakash Mukherjea
M^e Geeta Narang
Mme Tanya Narang
M^e Gadi Ndahumba
M^e Leslie Ning
Dr. Pierre Noreau
M. James Olwell
M^e Marjolaine Olwell
Mme Mary Opolko
L'hon. Louise Otis
M^e Émilie Paquin-
Holmsted
M. Guylaine Pednault
M^e Julien David-Pelletier
M. Hareesh Pillai
M^e Charlotte Pinsonnault
Dr. Tina Piper
Mme Brenda Plant
M^e Alexander Pless
M^e Clara Poissant-
Lespérance
M. Michael Poutré
M^e Benjamin Prud'homme
Mme Allison Render
M^e Alain Riendeau
M. Richard Ryan

M^e Nicholas Scheib
M^e Isabel Schurman
Dr. Stephen Scott
M. Xiang Sheng Tao
M^e Emma Siemiatycki
M. Satish Sood
M^e Nancy Spillane
Mme Lucie St-Arneault
M^e Eric St-Pierre
M^e Alexander Steinhouse
Mme Gretchen Timmins
M^e Aisha Topsakal
M. Paul Warne
M^e Kerry Williams

*Nous remercions également
chaleureusement les donateurs et
donatrices de 50 \$ et moins.*

DONATEURS À L'ENCAN DE PASTA OPÉRA

Atelier Mym
Au Petit-Extra
Cameron Skene
Carabins de l'Université
de Montréal
Centaur Theatre
Company
Centre professionnel
MAKISA
Chandra Horn
Frank & Oak
Freshmint
Le Taj
Nubia Spa Vert
Omnia Restaurant
Orno
Pâtisserie Rhubarb
POP Montréal
Ricardo
Segal Centre
Toi, Moi & Café
Travis Taddeo

NOTRE ÉQUIPE

Directrice générale : M^e Christine Paquin

Coordinatrice de la clinique : M^e Valérie Gobeil

Conseil d'administration : Prof. Alana Klein (Présidente), M^e Simon Dupuis, M^e Sara Gauthier, M^e Allen Mendelsohn, M^e Michèle Moreau, M^e Geeta Narang, M^e Aisha Topsakal

Étudiants (2014-2015) : Daniel Bitton, Anne-Sophie Bordeleau, Éliane Boucher, Arielle Corobow, Jordan Jenkins, Alexandra MacBain, Kadriye Merve Bilgic, Xavier Morand Bock

Étudiants (Été 2015) : Anne-Sophie Bordeleau, Chantal Desereville, Philippa Duchastel De Montrouge, Anne Iavarone-Turcotte, Julie Lesage, Sarah Munsch

Avocats bénévoles (Clinique juridique du Mile End) : M^e Fanny Albrecht, M^e Amélie Aubut, M^e Lan Au, M^e Sarah Barsalou, M^e Audrey Boctor, M^e Frédérique Bourque, M^e Natacha Calixte, M^e Svjetlana Cvitkovic, M^e Ioana Maria Delapeta, M^e Julien Dolbec, M^e David Éthier, M^e Amélie Fahey, M^e Aline Faustch, M^e Sergio Famularo, M^e Magalie Gingras, M^e Julie Goineau, M^e Tatiana Gomez, M^e Paulo Gouveia, M^e Simon Gruda-Dolbec, M^e Neil Hazan, M^e Maxime Hébrard, M^e Valérie Laberge, M^e Amélie Lacroix, M^e David Laflamme, M^e Joanie Lapalme, M^e Chloé Le Tourneux-Perron, M^e Julien L'Abbée Lacas, M^e Gabriela Machico, M^e Sheena Magli, M^e Sasha Mandy, M^e Alexandre McCormack, M^e Caroline Moreau, M^e Jessica Lipes, M^e Brigitte Objois, M^e Émilie Paquin-Holmsted, M^e Michael Patry, M^e Benjamin Prud'homme, M^e Elsa Rizkallah, M^e Emmanuelle Rouleau, M^e Nick Scheib, M^e Samuel Singer, M^e André-Anne Tessier, M^e Vanessa Udy

Avocats bénévoles (Clinique juridique Tyndale) : M^e Audrey Boctor, M^e Annabel Busbridge, M^e Julie Sauriol, M^e Krysten Dagostino, M^e Frédéric Savoie

Adjointe administrative : Talia Joundi

Équipe du bulletin : M^e Christine Paquin (contenu et révision), Deborah Guterman (design, contenu, révision et traduction), Anne Iavarone-Turcotte (traduction), Hugo Collin (traduction)

CONSULTATIONS GRATUITES TOUS LES MERCREDIS

DE 16 h À 19 h

Mission communautaire Mile-End

99, rue Bernard Ouest



Quelques-uns de nos étudiants d'été 2015. De gauche à droite : Anne-Sophie Bordeleau, Chantal Desereville, Sarah Munsch et Anne Iavarone-Turcotte.

POUR NOUS JOINDRE

5159, Boulevard Saint-Laurent
Montréal, Québec
H2T 1R9

514.507.3054
info@melc.ca
www.justicemontreal.org

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK & LINKEDIN